

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 28 du 19 juillet 2018

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2018-548

modifiant le décret n° 2005-1693 du 29 décembre 2005 relatif à l'attribution de la prime de haute technicité à certains majors et sous-officiers de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Du 28 juin 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

DÉCRET N° 2018-548 modifiant le décret n° 2005-1693 du 29 décembre 2005 relatif à l'attribution de la prime de haute technicité à certains majors et sous-officiers de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Du 28 juin 2018

NOR A R M H 1 8 1 5 1 7 4 D

Texte modifié :

Décret n° 2005-1693 du 29 décembre 2005 (n.i. BO ; JO n° 303 du 30 décembre 2005, texte n° 10 ; JO/37/2006 ; BOEM 421.2.1).

Référence de publication : JO n° 149 du 30 juin 2018, texte n° 37 ; signalé au BOC n° 28/2018.

JORF n° 149 du 30 juin 2018, texte n° 37